

222C1570
FR0000120693-FS0473

22 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2022, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juin 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir 12 994 021 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,13% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 261 876 560 actions représentant 314 592 982 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.